Le «Plume-Tambour»

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

janvier 2001 - Numéro 18

Le mot du maire

Pendant les quelques mois avant des élections municipales, il est de rigueur de limiter les déclarations publiées par l'équipe municipale. Aussi le dernier mot du Maire ne fera pas l'éloge ou la critique des réalisations passées ni n'exposera les programmes engagés ou à venir.

Cependant, je me permettrai de remercier les habitants pour leurs sincères et chaleureuses participations aux manifestations et pour les encouragements ainsi apportés aux organisateurs et aux bénévoles.

Les nombreuses familles installées récemment dans la commune commencent à s'approprier les lieux en participant régulièrement aux animations et découvrent ainsi au cours de rencontres fortuites, le bonheur d'habiter un village paisible mais très entreprenant.

Nous verrons bientôt les plus hardis d'entre eux s'engager, et qui sait, se porter candidat à la création ou à l'animation d'une nouvelle activité. Plus tard viendront le temps et l'opportunité de se porter candidat à un poste de gestion communale…

Dans ce premier numéro du troisième millénaire, le Conseil municipal et le Maire souhaitent à tous les lecteurs, bonne année, bonne santé pour toute l'année 2001.

Jean-André Morin

Il y a 30 ans… le foyer rural

Le 15 mai 1971, Mr Rickard, préfet, inaugure le très beau foyer rural de Villiers-sous-Grez (extrait du reportage paru dans le Parisien du 18 mai 1971).

Personne ne le contestera, Villiers-sous-Grez possède désormais l'un des plus beaux foyers ruraux du sud seine-et-marnais.

Cette superbe réalisation a été inaugurée samedi en fin d'après-midi en présence de très nombreuses personnalités dont M. Rickard, préfet de Seine-et-Marne.

L'imposant bâtiment à la charpente trapue, présente trois niveaux abritant un club, des salles de jeux et de réunions, une salle de spectacle, des sanitaires, une pièce de projection, un bar et même une cheminée disposée près d'une baie vitrée donnant sur des espaces verts. De quoi faire rêver les jeunes les plus blasés. Cet ouvrage commencé le 4 mai 1970 était livré en février dernier.

Les personnalités qui venaient du monument aux morts, où des gerbes avaient été déposées, découvrirent ensuite avec émerveillement le foyer rural. Après la présentation de l'ouvrage par le maire de Villiers, Maître Garban, le préfet prononça une petite allocution dans laquelle il adressa ses compliments à la municipalité pour cette réalisation exceptionnelle.

Dans la salle se trouvaient également MM. Didier Julia, député, Dortel, sous-préfet, Pochon, conseiller général, Moulin, président de l'Association des maires du canton, Boddey, maire de Recloses, Hardy, maire de Rumont, Morisseau, maire de Tousson, Certain, adjoint au maire de Villiers, les conseillers municipaux, l'abbé Filatre, le commandant Creuzet, des pompiers de la Chapelle-la-Reine, M. Branca, directeur du C.E.G. de la Chapelle-la-Reine, les gendarmes du canton et les présidents des diverses sociétés locales.


LA CHAPELLE LA-REINE

Rickard, préfet, a inauguré le très beau foyer rural de Villiers-sous-Grez

les plus blasés. Cet ouvrage commencé le 4 mai 1970 était livré en février dernier. Les personnalités qui venaient du mor... aux morts où des gerbes ... été déposées déc... dite avec ém... rer rural ... de l...

le Parisien du 18 mai 1971

– Le mot du maire 1
– Compte rendu des Conseils municipaux 3
– L'ONF fair le point 6
– Des statistique sur Villiers 7
– Les acteurs du village 8
– Villiers autrefois 9
– Vie des associations 12
– Ça s'est passé un dimanche 13
– Nos joies nos peines 16
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Janine Hérisson,
Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément

Photographie : A. Surget, M. Piastra, 3 anonymes & A. Union.

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Flashage, impression & finition : les Éditions du Paroi

La boulangerie

sera fermée mardi 13 février à 20 heures et rouvrira jeudi 22 février à 7 heures.

Résultats du référendum sur le quinquennat du 24 septembre 2000

Nombre d'inscrits :	622	Bulletins nuls :	9	Oui : 142
Nombre de votants :	221	Bulletins vides :	9	Non : 61
Taux de particip. :	35,5 %	Suffrages exprimés :	203	

L'amicale Villaronne, le Théâtre du Grabuge, le Théâtre du Barouf
proposent

samedi 7 avril 2001 à 18 heures au Foyer

3e Printemps des Poètes

À nos Z'amours : parcours libre sur des poèmes d'amour et d'humour

Nourritures terrestres : à boire et à manger sur place.

J'aboie, j'aboie ! vers 20 heures…

et pour une heure environ :
Gilles Guillot chante et dit des textes accompagné par Didier Goret, compositeur et pianiste

entrée libre, libation comprise

Voir article page 12

Vie publique

Compte rendu du Conseil du 19 janvier 2001

Présents : Jean-André Morin : maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski : adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Jean-Paul Clément, Martine Clostre, André Orts, Annie Union, Didier Viratel : conseillers municipaux.

Absents : Philippe Beaudoin, Bernard Darré.

Secrétaire : Éliane Surget

Approbation compte rendu

Les convocations ont été transmises le 15 janvier 2001.

Le compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2000 est approuvé à l'unanimité.

Délibération

Présentation de rapport de stage

Après avoir entendu la présentation, par M^lle^ Emmanuelle Morin, du rapport de stage effectué du 13 novembre au 22 décembre 2000, le Conseil municipal exprime sa satisfaction et ses compliments pour la formation bureautique dispensée aux secrétaires. Le Conseil accepte sa proposition de participation au développement d'un outil de communication Internet.

Le Conseil vote une gratification, d'un montant de 3000 F sous la forme d'un bon d'achat en matériel informatique à la société Caforel.

Assainissement Rue de la Garenne

Afin de remédier au problème de dysfonctionnement du branchement des eaux usées de M^me^ Abel, 8 rue de la Garenne, M^r^ le Maire a demandé à M^r^ Sajou, responsable de la SAUR, d'intervenir de la façon suivante :

- mise à jour du plan des branchements de la rue de la Garenne à l'aide du passage d'une caméra dans la canalisation générale,
- intervention immédiate sur le branchement de M^me^ Abel pour une mise à niveau de la boîte de raccordement après percement du bateau, recherche du branchement privé près de la maison, vérification du fonctionnement de l'écoulement.

Les frais de diagnostic du réseau réalisé les 8 et 9 janvier sur les 350 mètres de canalisation de la rue de la Garenne s'élèvent à 12 800 F ht.

Le Conseil municipal approuve les travaux réalisés dans l'urgence, accepte le devis de diagnostic et les frais de réparation effectués pour cette habitation et vote les crédits nécessaires.

Le Conseil accepte de poursuivre la programmation des travaux et de budgétiser :

- le contrôle des autres rues du quartier de la Croix-Lambert,
- l'intervention d'une société de travaux publics pour mettre à niveau du sol les boîtes de raccordement des particuliers et fiabiliser leur liaison avec le réseau général.

Chaque propriétaire doit poser et entretenir les installations d'évacuation des eaux usées entre sa maison et la boîte de raccordement au réseau ou à son puisard. Le maire, étant responsable de la vérification de leur bon fonctionnement, demande que soit étudiés et inscrits au budget *assainissement* les moyens à mettre en place pour effectuer ce contrôle.

Transfert du contrat d'assainissement de SAUR à SAUR-France

M^r^ le Maire rappelle au Conseil municipal que la gestion du service d'assainissement a été confiée à la société SAUR par contrat du 30 décembre 1985.

Il fait part au Conseil municipal des informations reçues de la société SAUR, qui souhaite organiser l'ensemble des métiers de l'eau en France au sein d'une société unique, SAUR-France.

La société SAUR-France disposera des mêmes moyens en personnel et en matériel affectés à l'exploitation du service de notre commune, ainsi que des moyens communs au centre, de la Région et du siège.

La société SAUR sollicite l'autorisation de transférer le contrat de SAUR à SAUR-France par la signature d'un avenant.

M^r^ le Maire présente le projet d'avenant qui prévoit que SAUR-France poursuivra l'exécution du contrat, dont les termes et conditions demeurent inchangés, avec la garantie solidaire de la société SAUR pendant toute sa durée.

Le transfert sera réalisé à la date de l'assemblée générale extraordinaire de SAUR-France approuvant l'apport du contrat, dont la date sera communiquée par SAUR-France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

– décide d'autoriser le transfert du contrat assainissement de la société SAUR à SAUR-France,

– autorise M^r^ le Maire à signer l'avenant de transfert du contrat à SAUR-France.

Transfert du contrat d'eau potable de SAUR à SAUR-France

La gestion du service d'eau potable a été confiée à la société SAUR par contrat du 8 décembre 1992. De même que pour le contrat d'assainissement, la société SAUR sollicite l'autorisation de transférer le contrat eau potable de SAUR à SAUR-France par la signature d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'autoriser le transfert du contrat eau potable de la Société SAUR à SAUR-France,
- autorise M^r^ le Maire à signer l'avenant de transfert du contrat à SAUR-France.

Enquête publique – Carrières de Larchant

La société SIFRACO a transmis à M^r^ le Préfet de Seine-et-Marne le 20 juillet 2000 un dossier de demande d'autorisa-

tion d'exploiter une carrière à ciel ouvert et d'édifier une installation de concassage-criblage de grès. Ce dossier a été complété et modifié et a nécessité, de la part de la société SIFRACO, le dépôt le 25 septembre 2000 d'un second dossier remplaçant le précédent.

La superficie de la carrière, objet de la demande, est d'environ 150 ha 4 a 82 ca, soit une extension d'environ 50 ha 86 a 15 ca par rapport à la superficie autorisée par arrêté préfectoral n° 00 DAI 2M 090 du 20 octobre 2000.

L'exploitation concerne la formation des sables de grès de Fontainebleau, matériaux destinés à la verrerie, la fonderie, le bâtiment et les travaux publics.

Le gisement de sables et grès est exploité sur 33 à 35 mètres,

La réserve est d'environ 33,5 millions de tonnes de sables et grès dont 25,7 millions de tonnes de sables industriels.

La cadence maximale annuelle d'extraction est de 1,2 millions de tonnes de sables et grès.

L'exploitation de sables est arrêtée 2 mètres au-dessus du niveau de la nappe et concerne la partie supérieure des sables entre les cotes 103 et 67,5 à 70 m NGF.

La durée d'extraction sollicitée est de 30 années.

Une installation de concassage-criblage mobile servira à traiter les grès durs.

Le Conseil municipal manifeste son inquiétude devant une telle extension et les perturbations qui déstabiliseront la nappe phréatique dont la commune de Villiers est dépendante. Il exprime son opposition à la demande de la société SIFRACO.

Le Conseil a manifesté aussi son opposition à ce projet par son vote « contre » lors de la délibération au PNR.

Place Charles Rapine – Foyer rural Jean-Louis Garban

La population de Villiers-sous-Grez est invitée à se réunir dimanche 4 mars 2001 à 11 heures à la place Neuve où sera dévoilée une plaque au nom de « Place Charles RAPINE – Maire de 1934 à 1959 », suivra l'allocution de Mr le Maire.

Ensuite, le cortège, précédé d'une fanfare, se rendra au Foyer rural où sera dévoilée, à l'occasion du 30e anniversaire de son inauguration, une plaque au nom de « Foyer rural Jean-Louis GARBAN – Maire de 1959 à 1977 », allocution de Monsieur le Maire.

Les participants pourront échanger leurs souvenirs autour d'un buffet apéritif gratuit et musical.

Le Conseil vote un budget prévisionnel de 15 000 F auxquels s'ajouteront les frais de plaques, décorations et de travaux de rafraîchissement des lieux. Il attribue à chaque préparateur la liste de ses tâches.

RPI :

• Projet de construction

Le Conseil municipal prend connaissance des plans se rapportant aux deux versions et constate que pour un coût identique la solution n° 2 apporte une surface supplémentaire de 10 m². Il choisit à l'unanimité la solution n° 2 conservant les sanitaires à la place actuelle et la construction d'une salle dans la cour maternelle.

D'autre part, le Conseil demande que le projet :
– respecte le programme défini en prenant en compte dans l'enveloppe déterminée la construction de l'escalier menant à l'étage,
– détaille par un plan dessiné en perspective la solution proposée maîtrisant les différences de niveaux du sol à l'extérieur des constructions.

• Financement des frais de secrétariat

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de facturer au RPI les travaux de secrétariat pour une durée de 4 heures hebdomadaires et de présenter le montant des dépenses scolaires du deuxième semestre 2000 afin qu'il soit réparti entre les deux communes.

• Classe de neige

Le Conseil prend connaissance du dossier de classe de neige et accepte son financement.

Informations

***Commission* chemins**

En l'absence du vice président, Mr le Maire explique que la commission a présenté le projet d'aménagement d'accès à l'école par le terrain Robert aux principaux partenaires utilisateur et réalisateur : transporteur, DDE et Société de travaux publics. Une première estimation du coût de l'installation des différentes solutions possibles est demandée pour la première quinzaine de février.

***Commission* impôts**

Les membres de la commission font savoir fermement que la présence du géomètre du cadastre est chaudement recommandée afin que les décisions prises par la commission soient appropriées aux demandes de mises à jour.

***Commission* finances**

Le Conseil municipal demande à la commission *finances* de préparer le budget primitif 2001 qu'il votera lors de sa dernière réunion de Conseil le 26 février.

La commission *finances* se réunira vendredi 16 février pour préparer et chiffrer les principaux articles. La nouvelle équipe municipale pourra, par décision modificative, voter les compléments nécessaires au vu des documents qui seront reçus après cette date.

La séance est levée à 0 h 30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les promenades des Aînés

ont désormais lieu

les premiers et troisièmes jeudis

de chaque mois.

Élection municipale

Nul n'étant sensé ignorer la loi, voici quelques rappels publiés dans le Pédagofiche ainsi que dans la circulaire ministérielle du 14 décembre 2000.

Dispositions applicables à toutes les communes

Durée du mandat des conseillers municipaux

Les conseillers municipaux sont élus pour six ans ; ils sont rééligibles indéfiniment.

Même s'il a été procédé à des élections partielles au cours de ces six années, les conseils municipaux sont renouvelés intégralement au mois de mars à une date fixée au moins trois mois à l'avance par décret.

L'arrêté préfectoral convoquant les électeurs est publié dans la commune quinze jours au moins avant l'élection.

Conditions d'éligibilité

Règles générales

Tout citoyen âgé de dix-huit ans révolus et justifiant avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national est éligible au conseil municipal s'il remplit l'une des deux conditions suivantes :
- être électeur dans la commune ;
- être inscrit au rôle des contributions directes de celle-ci, ou justifier devoir y être inscrit au 1er janvier de l'année de l'élection.

Sont donc éligibles même si elles ne sont pas inscrites sur la liste électorale de la commune, les personnes ayant la qualité de contribuable au titre de l'impôt sur le revenu ou au titre des impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation ou taxe professionnelle).

Nota – Un conseiller municipal qui, après son élection n'est plus électeur dans la commune, n'y réside plus et n'y est plus inscrit au rôle des contributions directes poursuit l'exercice de son mandat jusqu'à son terme normal, sauf démission volontaire de sa part.

Ressortissants des États membres de l'Union européenne

Sont en outre éligibles au conseil municipal les ressortissants des États membres de l'Union européenne autres que la France qui :
- soit sont inscrits sur la liste électorale complémentaire de la commune ;
- soit remplissent les conditions légales autres que la nationalité française pour être électeurs et être inscrits sur une liste électorale complémentaire, et sont inscrits au rôle d'une des contributions directes de la commune ou justifient qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année d'élection.

Dispositions particulières aux communes de moins de 3 500 habitants

Mode de scrutin

Les membres des conseils municipaux des communes de moins de 3 500 habitants sont élus au scrutin majoritaire de liste à deux tours.

Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :
- la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) ;
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre des votants ; si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu. Les électeurs ont le droit de composer eux-mêmes leur bulletin de vote : ainsi, ils peuvent modifier la liste de leur choix soit en rayant certains noms, soit en ajoutant le nom de candidats ne figurant pas sur cette liste, soit en changeant l'ordre de présentation des candidats. Les bulletins sont valables même s'ils portent plus ou moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire, les derniers noms inscrits au delà de ce nombre ne sont pas comptés.

Dispositions applicables aux communes de moins de 2 500 habitants

Candidatures

L'enregistrement préalable des candidatures n'est pas obligatoire : les bulletins portant les noms de candidats n'ayant pas déposé de déclaration ne doivent donc pas être considérés comme nuls au moment du dépouillement.

Les candidatures isolées sont permises.

Bulletins de vote

Les candidats et les mandataires des listes se chargent eux-mêmes de la diffusion de leurs circulaires et bulletins de vote.

Ils peuvent soit faire déposer ces bulletins dans les différents bureaux de vote par le maire (ils doivent pour cela les remettre à la mairie au plus tard la veille du scrutin à midi), soit les remettre directement aux présidents des bureaux de vote le jour du scrutin.

Incompatibilités

Dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre des ascendants et descendants, ou frères et sœurs, qui peuvent être simultanément membres du même Conseil municipal est limité à deux.

L'article L 238 indique que des époux ou des concubins peuvent être membres simultanément du même Conseil municipal.

Campagne électorale

Elle sera ouverte du 23 février 2001 au 10 mars à minuit.

Hommage

à

Charles RAPINE et Jean-Louis GARBAN

dimanche 4 mars à 11 heures place Neuve,

Tous les habitants sont invités

L'ONF fait le point sur la tempête du 26 décembre 1999

Le constat

Dans les quelques zones où le vent a soufflé le plus fort (sans doute à plus de 170 km/h) la forêt n'a pas résisté ; ainsi quelques trouées affectent des peuplements très divers. Ailleurs les dégâts sont assez épars allant de quelques dizaines d'arbres à l'hectare à quelques individus isolés.

Globalement, on estime le volume de chablis à 300 000 m³ (environ 500 000 arbres), soit l'équivalent de 5 à 6 années de récolte. Ce volume se répartit en 60 % feuillus et 40 % résineux (la forêt comporte environ 33 % de peuplements résineux). Quant aux surfaces renversées, elles sont estimées à 1 à 1,5 % de la surface totale, ce qui reste limité en comparaison d'autres forêts touchées à plus de 50 %.

Actions prioritaires : sécuriser et exploiter pour remettre en état

1. Sécuriser pour permettre l'accès du public

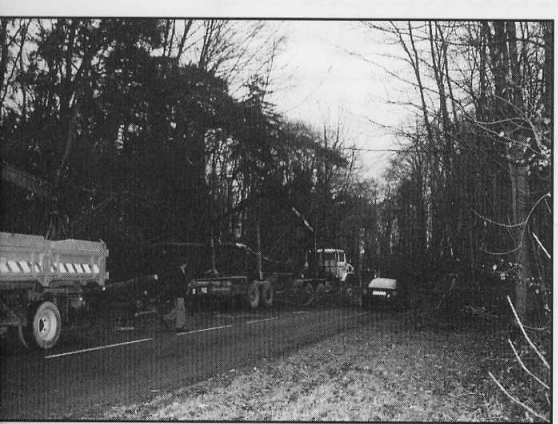
Dès le 12 janvier 2000, un arrêté préfectoral interdit l'accès du public à l'ensemble des forêts du département et très vite, des travaux de mise en sécurité des voies, routes forestières, chemins et sentiers de randonnée sont entrepris. Les équipes de l'ONF et des entreprises interviennent avec les moyens adaptés (tracteurs, engins de levage...) pour dégager les voies, faire tomber les arbres dangereux ou sectionner les branches présentant des risques. Ce sont au total plus de 1 000 km qui ont été sécurisés avec l'appui financier du Conseil général (3 MF pour les forêts domaniales du département).

Le 1er avril 2000, un nouvel arrêté préfectoral autorise l'accès de la forêt sur les chemins et sentiers uniquement. Les sous-bois et chemins encore barrés par des arbres demeurent interdits. Très vite, des zones d'escalade sont rouvertes après interventions délicates sur des arbres situés au milieu des rochers.

À ce jour, les sous-bois sont toujours interdits car les risques demeurent à l'évidence nettement plus élevés qu'avant la tempête : régulièrement des arbres tombent sans raisons apparentes. La réouverture ne devrait pas intervenir avant l'été 2001.

2. Commercialiser pour la remise en état et l'alimentation de la filière bois

En parallèle est menée l'action de commercialisation : la vente des bois est un préalable indispensable à la remise en état de l'ensemble de la forêt car l'ONF ne réalise pas lui-même l'exploitation des arbres. Ainsi les bois chablis sont-ils marqués et enregistrés afin d'être proposés à la vente auprès des professionnels, exploitants forestiers. La première vente a lieu le 24 février 2000, elle est suivie de quatre autres ventes permettant d'écouler au fur et à mesure les bois marqués et ensuite leur exploitation.



La tempête a malheureusement atteint le canton des plus beaux chênes de la forêt situé dans le sud à Saint-Hérem. De très gros chênes ont été mis en vente attirant des acheteurs de tout l'hexagone et stimulant une bonne concurrence pour les qualités de tranchage (bois destiné au placage) et de merrain (bois destiné à la tonnellerie). L'exploitation de ces bois (enlèvement des grumes) a bien progressé avant l'été.

La vente des pins sylvestres a été plus délicate ; les acheteurs locaux sont peu nombreux et la qualité des bois peu attractive. Après une période d'incertitude, la plupart de ces bois ont trouvé preneur.

À ce jour (fin octobre 2000) 215 000 m³ ont été commercialisés et les dernières ventes interviendront pour la fin de l'année. De nombreuses coupes sont en exploitation sachant que la fin de ces travaux est prévue pour le printemps 2002.

Un certain nombre d'arbres chablis ne seront pas exploités car situés dans les réserves intégrales ou localisés dans des zones très difficiles d'accès.

Les perspectives

Une fois les exploitations terminées, la réflexion sur la reconstruction de la forêt sera poursuivie : dans les grandes trouées d'essence feuillue où la forêt doit être reconstituée, la régénération naturelle sera privilégiée là où elle est possible. Une phase d'attente sera ménagée pour laisser le potentiel de semis naturel s'exprimer. Par la suite, des plantations seront réalisées en complément, des essences de mélange seront introduites (merisiers, alisiers, fruitiers, ...). Dans les zones résineuses, les semis naturels combleront progressivement les trouées ; sauf cas particulier, aucune intervention n'est prévue.

Dans certaines parties rocheuses de la forêt, zones de platières ou bas de pente, la tempête a ouvert des paysages, des perspectives ; le retour de la forêt ne sera pas recherché afin de conserver un certain équilibre entre les surfaces boisées et les paysages ouverts. Auparavant, ces paysages étaient maintenus ouverts par les effets conjugués des incendies et du pâturage.

D'autres parties de la forêt pourront ne pas être reboisées car elles présentent un intérêt écologique majeur et une très faible potentialité forestière (exemple : pins sylvestres sur grèze).

La régulation par la chasse des populations de grands animaux (cerfs et biches, chevreuils, sangliers) reprend dès le début novembre. La tempête a eu pour conséquence la réduction des prélèvements lors de la dernière saison de chasse ; or il est indispensable de limiter le développement des grands animaux pour se rapprocher au mieux d'un équilibre avec la forêt, les activités agricoles voisines, les riverains, la circulation automobile.

Peu à peu la forêt reprend un aspect plus avenant et les séquelles de la tempête se font moins agressives. Cela étant, les sous-bois restent plus dangereux qu'avant la tempête, ce qui a motivé le maintien de l'arrêté préfectoral d'interdiction.

La nature nous a montré sa force et nous conduit à faire preuve d'humilité. Pour reconstituer une forêt belle et pleine de diversité, notre volonté est intacte et dans un esprit d'ouverture, les forestiers s'emploient chaque jour à mener à bien leur tâche.

Chef du service départemental de l'ONF : Jean-Marc Gougis

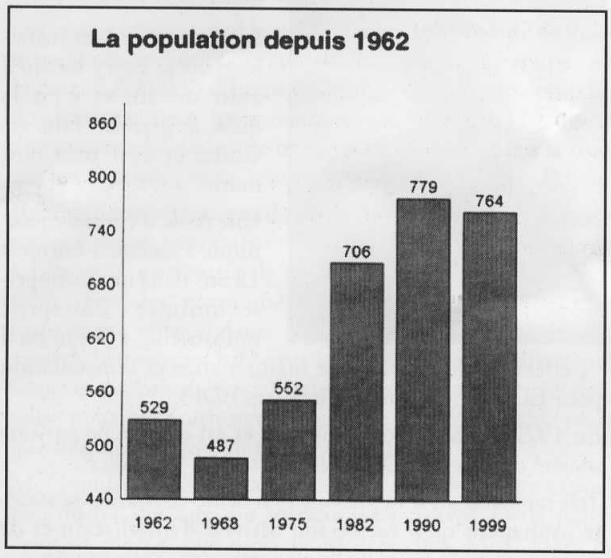
Des statistiques sur Villiers

Résultats du recensement de 1999

La direction de L'INSEE Ile-de-France nous a adressé ces résultats sous forme de tableaux et de tendances concernant notre commune par rapport à l'arrondissement de Fontainebleau et à la Seine-et-Marne .

La population depuis 1962

Au 8 mars 1999, Villiers-sous-Grez compte 764 habitants (386 hommes et 378 femmes). La population est en légère



Évolution de la popuoation depuis 1962 à Villiers-sous-Grez

baisse par rapport au recensement de 1990 : la commune a perdu 15 habitants. En 24 ans, depuis 1975, la commune a gagné 212 habitants. Cette augmentation de la population a été très forte entre 1975 et 1982 avec un gain de 154 ; elle s'est ralentie ensuite : 73 habitants de plus entre 1982 et 1990. La période suivante 1990-1999 fait apparaître un déficit de 15 habitants soit une variation de –1,9 %. La tendance est inverse dans l'arrondissement et dans le département puisqu'elle s'élève à 8 % et 10,7 % respectivement.

Les jeunes et les seniors

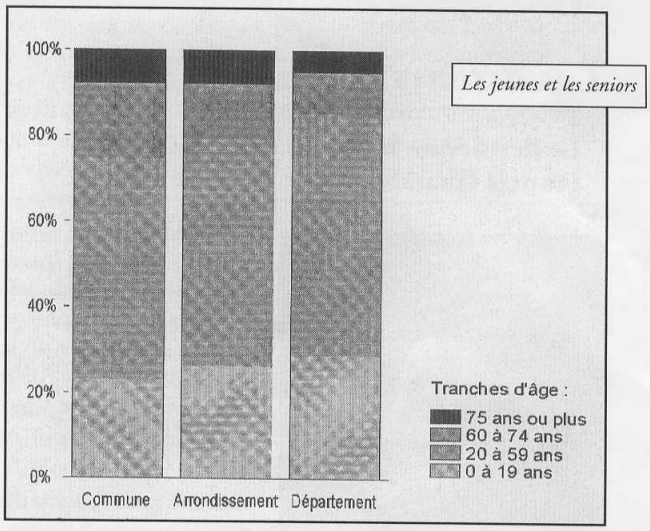
La commune abrite beaucoup de personnes âgées. Les 59 habitants de 75 ans et plus représentent 7,7 % de la population alors que cette proportion est de seulement 5 % dans le département. À l'opposé, les 178 jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 23,3 % de la population alors que la proportion départementale est de 28,8 %. Mais entre ces deux tranches d'âge, que de monde !

Les propriétaires et les locataires

La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (96,2 %). La grande majorité des habitants est propriétaire de son logement : 87 % des ménages.

Le neuf et l'ancien

La commune comprend 390 logements : 292 résidences principales et 78 résidences secondaires. Au moment du recensement, 20 logements sont déclarés vacants. Le parc de logement est très ancien : 190 seulement ont été construits après la dernière guerre.

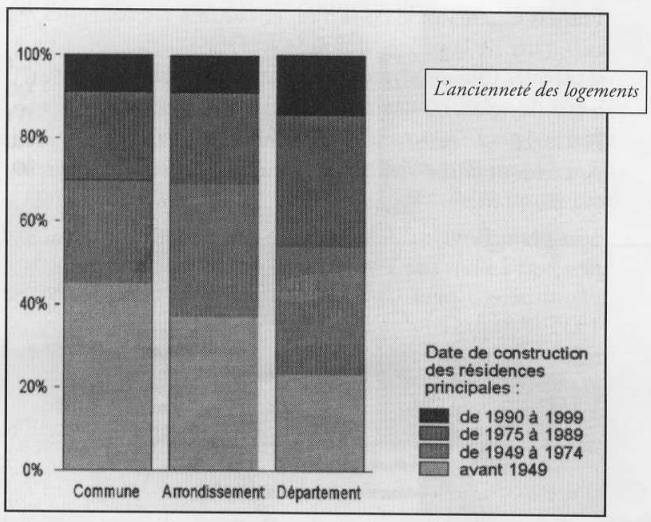


Le confort des logements et leur ancienneté

La plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est élevé : 91,8 % des ménages ont au moins un véhicule ; dans le département, cette proportion est de 85,3 %.



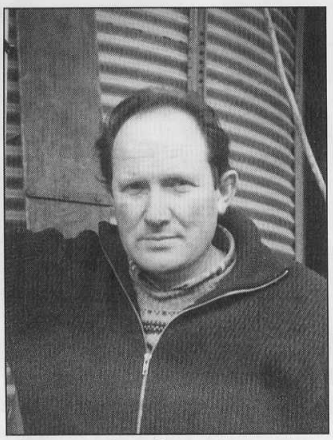
La population active

43 personnes travaillent sur la commune même alors que 188 travaillent dans le département et 87 hors du département.

Population active	**346**
hommes	199
femmes	147
Popul. active ayant un emploi	**318**
salariés	271
non salariés	47
Chômeurs	**26**
Taux de chômage (%)	7,5

Les acteurs du village

Le dernier de la bande des quatre : Francis Chamaux



Ainsi donc, nous allons clore la série des interviews des acteurs du village par le 31e acteur et dernier agriculteur de la bande des quatre : Alain Champion, Didier Viratel, les frères Amiot et Francis Chamaux.

Comme nous l'avions dit dans le numéro 5 du Plume-Tambour, en évoquant Didier Viratel, des 43 cultivateurs des années 40, il n'en reste plus que cinq, (et maintenant quatre).

Dix hectares de vignes, d'asperges et de céréales, suffisaient à cette époque pour vivre décemment, il faut un minimum de cent hectares maintenant pour vivre, compte tenu des progrès de la science agricole.

Francis Chamaux le confirme, et comme ses collègues, est tributaire de la pensée unique :
– céréales (blé, orge, maïs), betteraves et pois.
– pas de colza, contrairement à Alain Champion.

Né le 16 novembre 1956 à Fontainebleau, Francis est le descendant d'une vieille lignée du village par son père comme par sa mère.

Son père, Fernand Chamaux, a été conseiller municipal pendant 24 ans (de 1947 à 1965 et de 1977 à 1983) et son grand-père, Roger Chamaux l'a été également de 1929 à 1935 (à ne pas confondre avec Jules Chamault, famille… et orthographe différentes, encore que le grand-père de son grand-père, né en 1828 et décédé en 1900 s'appelait François Chamault !

Sa mère, Huguette Lebec est également d'une vieille famille de Villiers-sous-Grez, puisqu'on retrouve comme conseiller municipal de 1904 à 1911 ses deux arrières grand-pères, Ernest Lebec et Jules Courtellemont (1)

Après avoir travaillé avec son père, Francis Chamaux reprend l'exploitation en 1980 et exploite environ 100 hectares, moitié à Villiers-sous-Grez, moitié à la Chapelle, Recloses et Larchant.

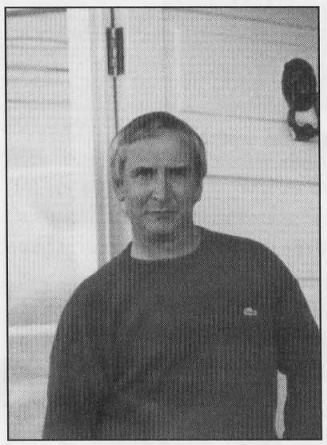
On peut noter à nouveau cette constance des quatre agriculteurs de Villiers-sous-Grez à exploiter hors de notre petit territoire, pauvre en plaine, puisque 75 % du territoire de la commune est constitué par des bois.

Souhaitons à Francis Chamaux et à ses compères de continuer longtemps à exploiter dans notre village.

Jean-Paul Clément

(1) *Sources : registre des comptes rendus de Conseil*

Jacky Lloret



Jacky Lloret, pur catalan de père et mère, est né à Badalone, Catalogne… Espagne.

Ses parents se sont installés dans le Berry lorsqu'il avait un an, et c'est là qu'il a grandi, fait ses études et s'est plus tard marié.

Une école d'électro-mécanique l'amène à entrer à 18 ans dans une entreprise intitulée "Entreprise industrielle" à Dijon où il va effectuer des travaux de maintenance et d'installation pour EDF (implantation de postes EDF).

En 1972, il change d'orientation et est embauché par une société de Valence (Drôme), l'entreprise "Pavailler".

Très rapidement, il va s'installer en Seine-et-Marne, sa société souhaitant qu'il exerce son activité d'installation et de maintenance de fours de boulangerie dans cette région.

Il cherche une habitation au centre géométrique de sa clientèle, et c'est pratiquement notre canton qui est choisi.

Il est séduit par Villiers-sous-Grez, clairière dans la forêt… ce qui signifie gibier et chasse : Jacky Lloret est chasseur !

C'est d'ailleurs en venant visiter Mr et Mme Lenoble, nos boulangers à l'époque, qu'il va s'installer à Villiers-sous-Grez en louant leur maison rue des Bordeaux.

En 1980, il va acheter et retaper la maison où il habite maintenant, rue de l'Église.

La quarantaine arrivant, il souhaite devenir indépendant, et ce souhait rencontre l'adhésion de la société Pavailler qui le laisse partir et créer la société Atma (assistance technique matériel alimentaire).

Avec l'accord de son ancien employeur, il garde sa clientèle de base, la développe et, après avoir fait un stage de formation de frigoriste, ajoute une activité complémentaire d'installation et de maintenance de froid (80 % boulangerie, 20 % en boucherie, charcuterie)

Dans le Berry, il a rencontré Marie-Henriette Struck et s'est marié en 1968. Ils ont un fils, Stéphane âgé de 31 ans qui vit au CAP de Nemours et qu'ils voient le week end.

Marie-Henriette Struck travaille depuis 25 ans, c'est-à-dire pratiquement depuis la construction de l'usine, chez Nina Ricci, comme agent de maîtrise.

Voici donc une nouvelle manifestation du pouvoir intégrateur de Villiers-sous-Grez, qui a fait oublier aux Lloret leur Berry natal et à Jacky la Catalogne qu'il a peu connue.

Jean-Paul Clément

Villiers autrefois

Pour ce dernier numéro du Plume-Tambour avant renouvellement du Conseil municipal, nous vous présentons quelques témoignages des siècles passés, quelques tranches de vie de Villarons qui nous ont précédés et d'importants conseils pour la culture des céréales !

Leçon d'agriculture

Quels engrais faut-il donner aux céréales ? Henri Fayet dans son guide pratique "les engrais au village" publié vraisemblablement en 1884 nous donne sa recette.

Les céréales produisent le pain qui constitue la base de l'alimentation de l'homme civilisé. Leur culture occupe, en France, 5 000 000 d'hectares. Malgré cela, nous n'en produisons pas assez pour notre consommation. Nous en demandons chaque année une quantité importante aux pays qui sont grands producteurs : l'Amérique, l'Inde, la Russie.

Il serait donc intéressant de savoir si, pour une raison quelconque, notre pays est condamné à aller toujours chercher à l'étranger une partie de sa subsistance la plus indispensable. Tous les agronomes qui ont étudié de près cette importante question ont affirmé que la France produira assez de blé pour ses habitants le jour où tous les cultivateurs français sauront cultiver. Cette constatation n'est pas flatteuse pour nos cultivateurs, mais elle est indiscutable pour quiconque a voulu s'en rendre compte.

M. Grandeau n'a pas craint d'affirmer que la France exportera du blé dès que son sol sera bien cultivé. Deux praticiens de mérite, que nous avons déjà cités, MM. Fagot et Fiévet, donnent ainsi la recette qui permettra d'y parvenir : *"Une terre moyenne donnera après jachère fumée un rendement de 15 à 20 hectolitres de blé à l'hectare. Mais si l'on a enfoui, en même temps que le fumier, 1 000 kilogrammes de phosphate fossile et que l'on sème en couverture au printemps 100 à 150 kilogrammes de nitrate de soude ou de sulfate d'ammoniaque, on portera à coup sûr et moyennant un supplément de dépenses d'environ 80 francs, le rendement de ce blé à 25 ou 30 hectolitres."*

Si le rendement de nos blés s'élevait de 5 hectolitres par hectare, la France pourrait vendre du blé à l'étranger au lieu de lui en acheter. C'est un résultat que nous devons désirer tous et que les cultivateurs doivent chercher à atteindre de suite. Ils le peuvent.

Grand-mère Maria

Tombée du ciel ou plutôt arrivée par la Poste en mairie, la photocopie d'un article paru dans "la Treille", revue de l'Association de recherches entraide généalogique historique d'Argenteuil dans le Val d'Oise, nous a été envoyée par Jean Cousin, président du Cercle de généalogie et d'héraldique de Seine-et-Marne. Merci à eux et à M^me^ Éliane Hartmann qui se souvient avec tendresse de M^me^ Eugénie Pelletier-Ferrand, son arrière grand-mère.

À l'occasion de la rituelle visite, le 1^er^ novembre, des lieux du dernier repos de nos parents et grands-parents, cimetières aujourd'hui situés en dehors des agglomérations, j'ai eu la curiosité d'aller voir si la maison de grand-mère Maria avait subi des transformations. Cinquante ans après, à part le revêtement tout frais et les battants de la porte cochère fermés, extérieurement, elle n'avait pas changé et un flot de souvenirs me submergea.

Mon arrière grand-mère, "grand-mère Maria", qui en réalité se prénommait Eugénie (elle était née sous le règne de Napoléon III), habitait un petit village de la Seine-et-Marne, VilIiers-sous-Grez. Nous, nous disions "Villiers", mais grand-mère Maria le prononçait "Vilers" sans omettre le "s". Il y avait bien d'autres mots qui n'avaient pas le même son dans sa bouche. Ainsi, brouette devenait "berrouette", le seau le "siau", le coq le "co", Nemours "N'mours", aider "aïder" etc. Elle était plutôt petite, pourtant, du haut de mes cinq ans, je la trouvais immense, il est vrai qu'elle était mince et toujours vêtue de noir avec un tablier de cotonnade bleu foncé imprimé de motifs blancs.

Elle logeait dans une partie de ferme, et comme dans toutes les fermes de la région, deux grosses bornes cantonnaient les grandes portes. Outre le fait d'empêcher les charrettes d'abîmer les encoignures des murs, ces pierres servaient de sièges aux vieux du village. Il s'agissait principalement des hommes qui, la canne entre les jambes, échangeaient quelques mots avec les passants. Ainsi, ils se tenaient au courant des dernières nouvelles et, de cette façon, ils continuaient à participer à la vie communale.

.....

La tête pleine de souvenirs, nous continuâmes notre "pèlerinage", en allant à la sablière. Dans mon enfance, c'était une vaste colline déboisée, sur laquelle nous montions pour ensuite la dévaler en roulant sur nous-mêmes. Déjà, à l'époque, toute activité avait cessé et ses rails et ses wagons



M^me^ Maria Ferrand, à l'extème gauche, le 25 août 1944, jour de la Libération de Villiers

rouillaient, vestiges d'une exploitation révolue du sable de Fontainebleau pour les verreries des environs. Plus de rails, plus de wagons, mais des arbres et encore des arbres, la forêt avait repris ses droits. Le sable, lui, était toujours là, fin et blanc avec des veines ocre et rouille ; grand-mère Maria s'en servait pour récurer sa vaisselle et ses cuivres. Une autre image me revint, celle-ci plus insolite. Elle répandait ce sable sur ses tommettes après les avoir lavées. Pourquoi étendait-elle ce sable ? Je l'ignorais. Depuis, j'ai questionné des tantes qui n'ont su me le dire. Après enquête auprès d'un technicien du sable, il semblerait que grand-mère Maria ait eu plusieurs raisons de saupoudrer ainsi ses tommettes. Le sable en s'infiltrant dans les joints plus ou moins abîmés, les renforçait. De plus, comme on l'a vu, le sable est un abrasif, et en outre, le sable de Fontainebleau est fortement chargé en oxyde de fer. Ainsi, ce sable finissait de décaper les tommettes couleur de brique tout en les ravivant.

En définitive, grand-mère Maria, comme sans doute les autres habitants du village, avec son bon sens de paysanne, avait trouvé l'emploi adéquat de ce sablon.

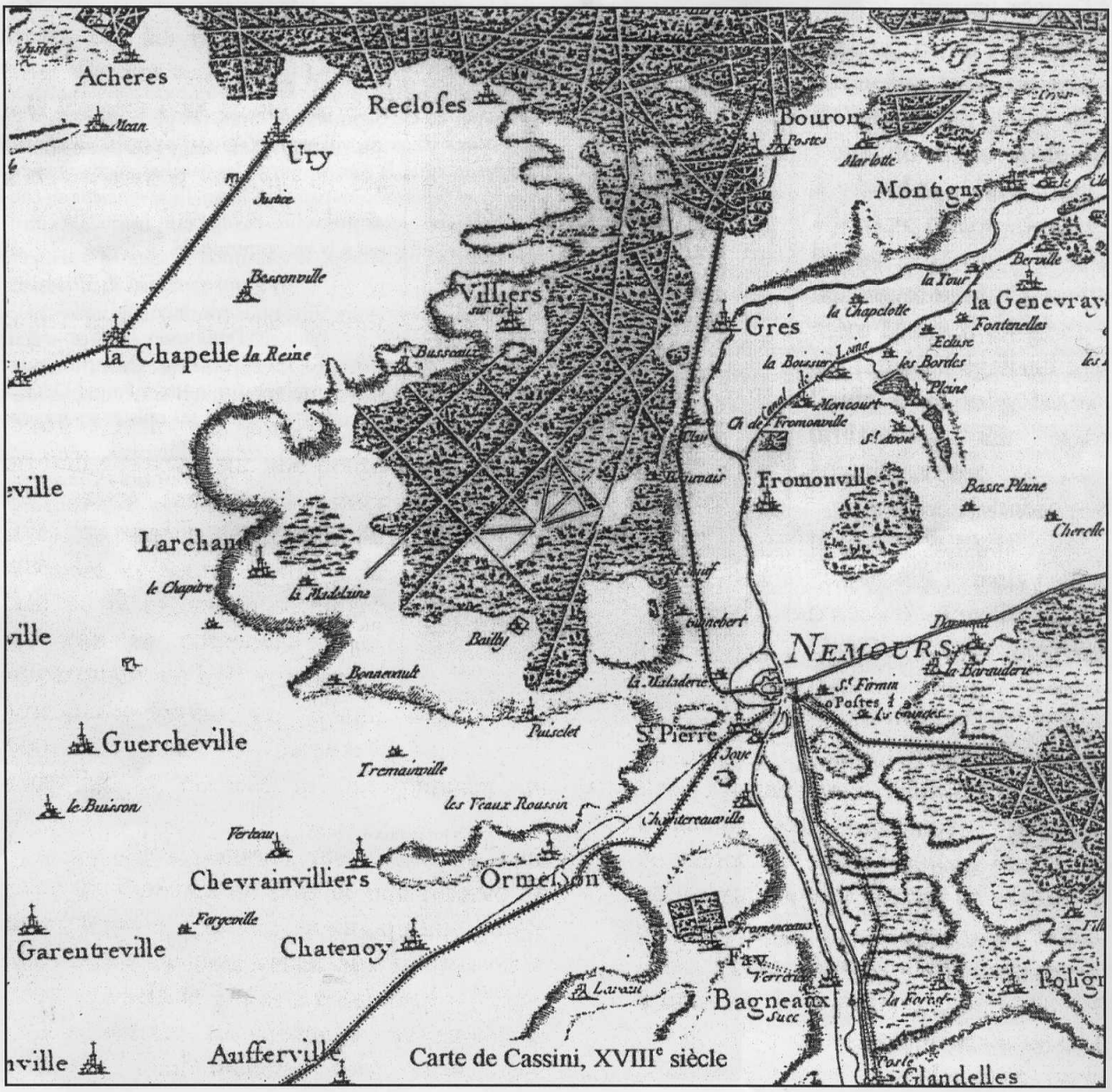
Éliane HARTMANN

Un manuscrit retrouvé !

Le club des Aînés de Villiers a acquis depuis peu un bien curieux ouvrage.

Le carnet de bord d'un Villaron né sous le premier Empire est désormais disponible. Ce manuscrit exceptionnel nous relate des dizaines d'événements de la vie quotidienne et nous donne des informations qui ont marqué la sensibilité de Louis Barthélémy Prosper Plé, né à Villiers le 28 novembre 1802, seul garçon et avant-dernier enfant, parmi sept filles du ménage de Louis Prosper Plé et de Scolastique Victoire Plé.

L'ouvrage de notre auteur se présente sous la forme d'un livre relié de petit format (19 cm x 14 cm) gainé de cuir brun et comprenant 165 pages. Les 110 premières pages ont été réservées à la transcription de portées et de textes de musiques religieuses. La calligraphie y est particulièrement soignée. La Messe Thérique, la Messe Royale, la Messe Celeste avec leur Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei se succèdent avec un soin cérémonieux qui ne se détériore qu'à la page 102 pour l'écriture de la Seconde Messe Thérique composée par Mgr Theire en 1710.





dessin avec dates de 1809 à 1818 représentant quatre militaires.

Sur les pages blanches restantes du volume, sans toujours respecter la chronologie et l'ordre des pages, Louis B. P. Plé nous relate des faits aussi divers que les naissances des membres de sa famille, l'achat d'une vache ou la location d'une pièce de vigne. Il s'intéresse aussi aux événements politiques suscités par la Révolution de 1830 et aux sujets ésotériques. Quelques pages sont consacrées à des essais de signatures, de calligraphies, de formules vaguement notariales, à des dessins issus d'un pâté d'encre et à des calculs bizarres.

Il est difficile d'affirmer, et peu probable si l'on compare les graphies, que Louis B. P. Plé puisse être l'auteur des deux parties du manuscrit. Peut être a-t-il récupéré l'ouvrage incomplètement utilisé alors qu'il avait 15 ans, date de son premier essai de plume. La variété de ses centres d'intérêt, la qualité de son écriture qui s'améliore avec l'âge, semblent démontrer qu'il a reçu une bonne formation qui a pu être dispensée ou complétée par le curé local. Peut être a-t-il été enfant de chœur ou chantre de la paroisse ? Plusieurs prières, quelques mots vers la fin du livre qui évoquent les soucis partagés entre la communauté villageoise et le curé Desmars, indiquent l'influence d'une culture encore fortement imprégnée de religiosité. Mais les propos moqueurs de Louis B. P. Plé à l'égard du roi Charles X accusé de vouloir rétablir dîme et champart et qui s'enfuit après *"les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet"* en ayant renié l'esprit de la Charte, laissent supposer une grande émancipation qui se réalise dans l'établissement *"de la Garde Nationale par tout le pays pour se défendre en cas de besoin"*. Les *"braves parisiens qui espéraient promener la tête du Roi dans tout Paris", "ont fait le bonheur de la france entière, ont leur doit mille remerciements mais aussi ont leurs fait des souscriptions de jour en jour par toute la France pour leur mérite. On a arborer le Drapeau tricolore dans notre commune le 22 aout et toute la garde nationale en grande tenue. Et il y avait 200 hommes de gardes national sur pied 100 grenadiers et 100 chasseurs. On monte la garde tous les jours dans tout pays et partout la france entière. Jusqu'à nouvel ordre".* (Le manuscrit a été retranscrit ici fidèlement, avec son orthographe surprenante).

Mais bien vite, en septembre, le village se soucie davantage des problèmes locaux causés par un voleur de bringues* et la vendange *"très peu considérable"* avec un vin de qualité passable mais meilleure que les années précédentes. Cela permet de vendre la pièce de vin (235 litres) entre 28 et 29 francs, ce qui reste correct. L'année 1831 sera marquée par des vendanges peu abondantes, les vignes ayant souffert d'une gelée universelle (le 13 mai) qui n'épargna le terroir que pour moitié, renchérissant le prix du blé, et par l'incendie du 19 juillet qui brûla 80 arpents (34 hectares) de boulinière dans le lieu-dit "les Rogeats".

Les années 1832 et 1833 comprendront leur lot de bonnes et de mauvaises nouvelles. L'insécurité sur les chemins n'est pas un vain mot puisque le beau-frère de l'auteur y est assassiné le 21 octobre alors qu'il revient du marché de Melun et l'année suivante, le 10 février, une villageoise est dépouillée de la somme de 18 francs à son retour du marché de Fontainebleau. Sur le plan sanitaire, c'est la petite vérole qui couche définitivement les jeunes nouveau-nés. Le bétail semble lui aussi touché par une épidémie. Heureusement la moisson commencée le 22 juillet 1833 par un beau temps sec est *"très belle"*.

Ce manuscrit laisse deviner une personnalité curieuse de sujets politiques, médicaux, religieux mais qui reste aussi celle d'un vigneron très préoccupé par les réalités économiques de son temps. Chaque détail mérite d'être analysé et nous ne manquerons pas de poursuivre notre étude dans un article plus fouillé que nous vous invitons à lire dans le prochain numéro du Passé Présent, bulletin annuel de l'association cantonale des Amis du Patrimoine.

Joël POULAIN

* *Les bringues sont de fines branches de bouleau dont on faisait les balais.*

Paru dans L'informateur (vers 1940) rubrique Villiers-sous-Grez

"La bibliothèque vous offre tout un choix de volumes.

La coopérative post-scolaire les Amis de la Bibliothèque fondée en 1941 par M. Berthier, instituteur, a pour président d'honneur M. Jean Tardieu, homme de lettres et est patronnée par M. Gourdier des Hameaux, Mme Nicolin de Beauregard et M. Naude de la Filonière.

Elle est administrée par MM. Rapine Charles, président, et A. Surget, secrétaire-trésorier. Elle rappelle à ses adhérents qu'elle met à leur disposition plus de 170 volumes avec des auteurs comme Carco, Rostand, Rosny, Wells, etc..

Les personnes qui n'ont pas encore versé leur adhésion sont invitées à le faire dans le plus bref délai."

Le maire : Rapine

Comment faire d'une histoire vraie un beau conte de Noël

D'abord, les personnages : un colporteur et une petite fille de quatre ans avec sa maman et son papa "piqueux" de son état, une meute de soixante-dix chiens et deux chevaux. Tous vivent dans la solitude d'une maison forestière sans eau ni électricité.

Lorsque le colporteur vient livrer la nourriture des chiens, quoi de plus amusant pour une fillette que de venir jouer dans le camion et ... d'y oublier la précieuse peluche qu'elle serre chaque soir dans ses bras avant de s'endormir ? Mais le drame couve... En effet, comment s'endormir sans son petit faon ? Heureusement, dans la nuit, le livreur revient apporter le précieux compagnon.

Vingt-cinq ans plus tard, le colporteur se promène dans les bois de la Commanderie au milieu des chênes séculaires tout dorés par l'automne. Et voilà qu'apparaît, comme dans un rêve, sur deux splendides alezans, un couple dans le costume si seyant des cavaliers de chasse. L'amazone descend de son cheval et se dirige vers le colporteur surpris par sa beauté et son élégance.

"Bonjour, vous souvenez-vous de moi ? Je suis Diane, le fille du piqueux à qui vous avez permis de passer une bonne nuit il y a 25 ans. Je voulais vous dire : merci".

Quelques minutes plus tard, notre livreur se demande encore s'il n'a pas vécu un conte de Noël.

André Surget

Vie des associations

L'Amicale villaronne, le Théâtre du Grabuge et le Théâtre du Barouf

Nous vous proposons de participer au 3e *Printemps des poètes*, samedi 7 avril 2001 à 18 heures au Foyer. Cette soirée comportera trois moments différents :

À nos Z'amours

Chacun – jeune ou toujours jeune – est invité à dire, à lire, à chanter – seul ou en groupe – un ou plusieurs textes de poètes sur les thèmes croisés de l'amour ou de l'humour puisés dans l'époque de son choix. À la suite de ce parcours collectif, une pause.

Nourritures terrestres

À boire et à manger sur place.

J'aboie, j'aboie !

Enfin, ainsi qu'il sera proposé à chaque *Printemps des poètes*, un parcours individuel par un(e) Villaron(ne) ou des Villarons(nes) sur le thème de l'année. Cette fois, vers 20 heures et pour une heure environ : *J'aboie, j'aboie !* Gilles Guillot chantera et dira des textes accompagné par Didier Goret, compositeur et pianiste.

Pour l'ensemble de cette soirée : entrée libre au foyer, libation comprise.

Isa Mercure

Club amitié et loisirs des Aînés

Le 19 janvier, monsieur Champion, président, a ouvert la séance de l'assemblée générale à 14 h 30. Le quorum étant atteint, nous sommes passés au vote du budget de l'an 2000 (déficit de 195 F) puis au compte rendu des activités de l'année écoulée. Ces activités se résument à 26 balades en forêt, une sortie spectacle, une sortie restaurant, deux expositions de vieux outils, la brocante et la bourse aux collections. Au programme pour 2001 : une balade en forêt le 1er et 3e jeudi de chaque mois, un pique-nique à l'Arboretum de Barres le 1er avril, une sortie à Estouy (auberge et musée) le 21 juin, la brocante le 26 août.

L'ordre du jour étant épuisé, l'après-midi s'est poursuivi avec une projection sur la Laponie et le Spisberg (merci à M. Esclangon) pour se terminer par un goûter de gaufres.

André Surget

La boulangerie

sera fermée mardi 13 février à 20 heures
et rouvrira jeudi 22 février à 7 heures.

Ça s'est passé un dimanche



Bourse aux collections

Exposants et acheteurs étaient nombreux samedi 11 novembre pour cette sympathique bourse aux collections préparée par André et Éliane Surget aidés de Joël Poulain, Jacqueline et Jean-Pierre Clautrier.

Les Rois

Dimanche 7 janvier, c'est en musique que nous avons tiré les Rois, aussi quelques-uns ont dansé valse et tango.



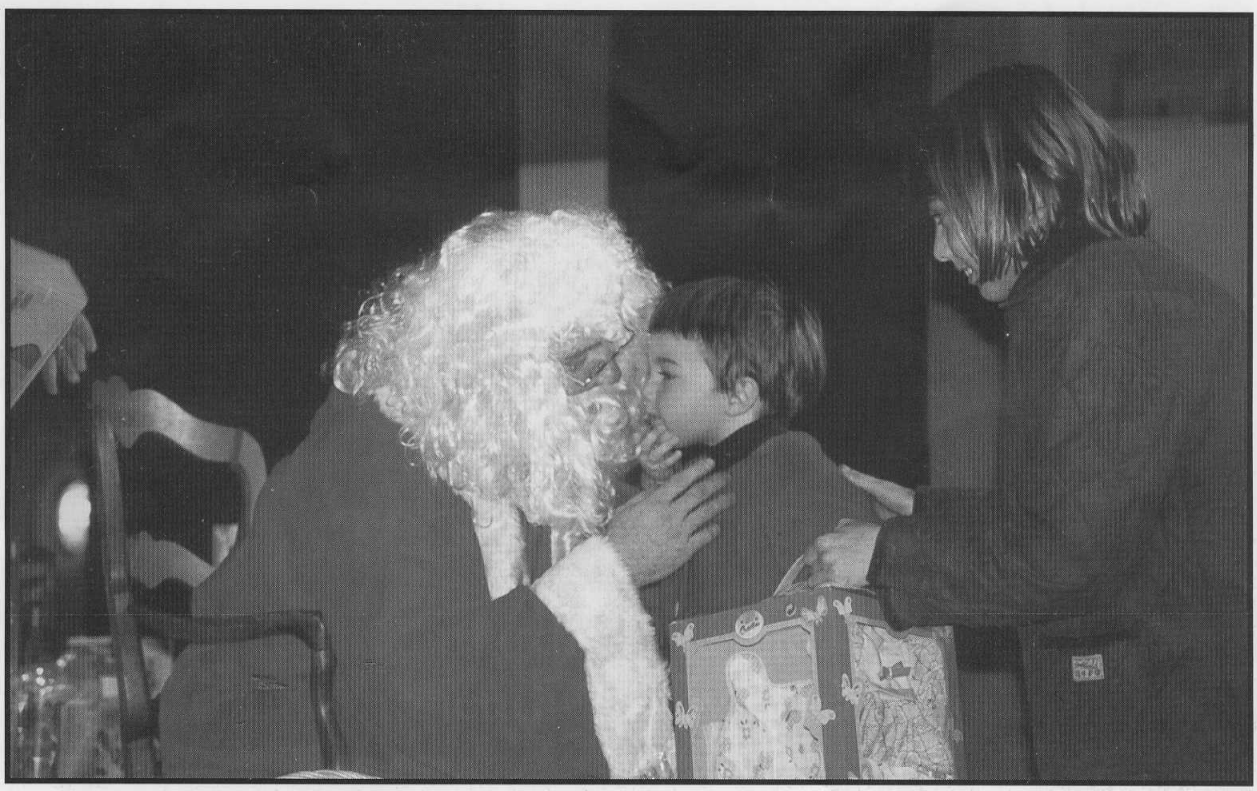


Théâtre du Grabuge

Superbes prestations de nos amis acteurs du *Théâtre du Grabuge*, les 24, 25 et 26 novembre derniers. Ils se sont régalés et nous ont régalés par la même occasion en jouant *Brèves de comptoir* de J.-M. Gourio, sous la direction de Isa Mercure et Gilles Guillot. Ils récidiveront vendredi 2 février à Ury et samedi 3 à Recloses. Qu'on se le dise !

Noël

Le cirque *Pistil* a, cette année encore, réjoui petits et grands. Mais, *"Père Noël, elle me chatouille un peu, ta barbe blanche !"*





Envahiss'Notes

Les 12, 13 et 14 janvier, les Envahiss'notes ont laissé éclater leur joie de vivre, de chanter, de jouer la comédie dans *Panique au Grand Azur*, opéra-opérette de Gaël Lépingle et Julien Joubert, avec à la baguette (magique), Laurence Leroy. Nous pourrons les retrouver à Moncourt, samedi 5 mai pour l'ouverture des Festichorales et le 21 juin dans la cour du château de Nemours pour la fête de la musique.

Repas des Anciens

La municipalité et le CCAS recevaient tous les Anciens pour fêter Noël.

De gauche à droite : M^me^ Jeanne Naurais, M^me^ Jeanne Fleureau et M^me^ Lucienne Giner.



Nos joies, nos peines

Amandine Défossez demeurant 24 rue de la Croix-Lambert est la première Villaronne née au 3e millénaire ; elle a vu le jour le 13 janvier à Fontainebleau.

Paul Feuilletin nous a quittés à l'âge de 67 ans (et non à 87 ans comme indiqué par erreur). Nous avons eu la tristesse de perdre : Mme Andrée Robert âgée de 78 ans, décédée à Nemours le 6 novembre ; Lucien Poulenard âgé de 77 ans, décédé le 12 janvier à Vaux-sur-Lunain ; Jeanne Fleureau, décédée à l'âge de 88 ans à Nemours le 12 janvier.

Toute la population,
les membres des associations,
les personnalités du canton et du département,
les corps constitués

sont invités

à l'hommage que le Conseil municipal rendra à deux de ses anciens maires :

Charles Rapine

&

Jean-Louis Garban.

Les festivités commenceront
dimanche 4 mars à 11 heures place Neuve.

Les Scènes rurales
vous invitent à découvrir

Bienvenue dans un monde meilleur

un spectacle de THÉCIF
fait de cinéma muet et de musique *live*.

Le Vaudoué – salle de la mairie
samedi 31 mars à 20 h 45

prix des places selon l'âge : 50 F , 35 F et 15 F

Agenda

municipal

26 février	conseil municipal à 20 h 45
4 mars	hommage à Charles Rapine et Jean-Louis Garban
11 mars	élections municipale et cantonale
18 mars	élections municipale et cantonale

pratique

17 février	Kangourou à Saint-Pierre, clos Saint-Jean, 10 h 45 à 13 h
19 février	ramassage des *monstres*
24 février	Kangourou à Nemours, Champs de Mars, 10 h 45 à 13 h
17 mars	Kangourou à Saint-Pierre, clos Saint-Jean, 10 h 45 à 13 h
19 mars	ramassage des *monstres*
24 mars	Kangourou à Nemours, Champs de Mars, 10 h 45 à 13 h
30 mars	balayage des rues : merci de retirer les véhicules
14 avril	Kangourou à la Chapelle, place de la République, 10 h 45 à 13 h

Pour les monstres, le volume à déposer est limité à 1 m³ par habitation.

récréatif

15 février	promenade à Isatis-Hautes Plaines	Club des Aînés
28 février	arrêt des battues collectives	Société de chasse de Villiers
1er mars	les Hauteurs de la Solle	Club des Aînés
15 mars	Châteauveau	Club des Aînés
31 mars	*Bienvenue dans un monde meilleur*	Scènes rurales au Vaudoué
7 avril	3e Printemps des poètes	Amicale, th. du Grabuge, du Barouf

Pour les monstres,
le volume à déposer est limité à
1 m³ par habitation.